

MAIRIE DE DAMBACH-LA-VILLE

Le 23 février 2012

PUBLICATIONS

1) Extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2012.

L'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2012, communiqué par la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles, est affiché à l'arrière de la Mairie.

2) Vente de bois.

La prochaine vente de bois de chauffage non façonné aura lieu **jeudi le 1^{er} mars 2012**, à 18 h30, à la Laube. Des affiches sont disponibles en mairie.

3) Installations classées – Plate-forme départementale.

Un dossier relatif à une demande d'enregistrement au titre des installations classées, déposé par la SCI PIEMONT pour un pôle logistique qui sera situé sur la plate-forme départementale 4, allée du Rhin à Dambach-la-Ville, est consultable par le public, **du 20 février au 17 mars**, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture du service administratif. Un registre d'enquête sera à la disposition du public pour y consigner ses remarques éventuelles.

4) COMMUNIQUE : Barrières de dégel. Préavis de pose.

Le dégel qui succèdera à la période de froid actuelle nécessitera de protéger les routes départementales du Bas-Rhin les plus fragiles, par la mise en place de restrictions de circulation des véhicules poids lourds.

Ainsi, les services du Conseil Général du Bas-Rhin peuvent être amenés à mettre en place les barrières de dégel sur les routes départementales classées, à 7,5 tonnes et 12 tonnes à partir de la semaine du 13 au 17 février, voire plus tard, suivant l'évolution des conditions météorologiques.

Un arrêté départemental rendra effectives ces mesures et sera porté à connaissance par voie de presse.

Il est conseillé aux transporteurs, entreprises et commerçants de prendre leurs dispositions dans cette éventualité en effectuant des approvisionnements ou des livraisons de précaution.

Pour plus d'informations sur les barrières de dégel, vous pouvez consulter le site Internet du Conseil Général : www.bas-rhin.fr

5) Relais assistants maternels.

Prochaine permanence : **mardi 28 février**, de 9 h à 11 h. au rez-de-chaussée de la Mairie.

ASSOCIATIONS

1) Association Nouvelle Jeunesse.

La réunion de mars de l'association se tiendra le **jeudi le 1^{er} mars 2012** à partir de 14 h30 à l'ancienne douane. Tous les membres et amis seront les bienvenus.

2) A.G.F. – Pédicure.

Le pédicure sera présent au local de l'AGF **lundi le 12 mars 2012**.

Inscription auprès de Marilène au 03 88 92 60 90.

ANNONCES

1) La Boulangerie-Pâtisserie D. GRIESMAR sera fermée pour congés annuels du 27 février 2012 au 10 mars 2012 inclus.

2) Recherche un agent d'entretien avec expérience pour effectuer 13 h. de ménage par semaine et en soirée (de 16 h à 19 h impératif). Vous devrez assurer le nettoyage des bureaux, des locaux du personnel ainsi que certains locaux en production. Contacter la Sté. DAMIEN DE JOJG au 03 88 92 66 66 Mme. HENROTTE.

3) Perdu : petite peluche hippopotame.

Merci de téléphoner au 06 82 60 21 44 ou le déposer en Mairie. Merci.

LE SERVICE ANIMATION JEUNESSE
DE BARR ET DU BERNSTEIN organise :

Pour les 11 à 16 ans

TOURNOI DE HAND ET FOOT POUR LES RESTOS DU COEUR

... sous le signe de la solidarité



**Lundi 5 et Mardi 6 mars
2012**

Centre Sportif de Barr

*Une Participation
= un Don*

Reversé intégralement au Restos du Cœur.



ON COMPTE SUR VOUS !

CONTACT



avec le soutien de :



**Service Animation
Jeunesse**

**Bernstein & Ungersberg
4 rue du Bernstein
67650 DAMBAHC-LA-VILLE**

Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin

L'U . N . C . avec le concours de la
Commune de Dambach-la-ville
vous invite à notre 6^{ème} édition
**FRIEHJOHR FER UNSERI
SPROCH**

Qui aura lieu

Le jeudi 8 mars 2012 à 20 heures
à la **LAUBE**



*Witz
Senga
Ufsàja
Vorlasa
Verzäla
Musik Speela*



Vous déménagez ?

Vous pouvez changer d'adresse sur votre carte grise par internet



Il est désormais possible de déclarer votre changement d'adresse sur <https://mon.service-public.fr>.

Vous recevrez par courrier une étiquette autocollante à placer sur votre carte grise.

Ce service concerne les véhicules ayant déjà un nouveau numéro d'immatriculation.



Pour en savoir plus
www.interieur.gouv.fr